



**Règlement de consultation d'appel à manifestation d'intérêt  
pour sélectionner des animations pour la Maison  
Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole**

**Date et heure limite de réception  
des propositions :**

**10 MAI 2026 à minuit**

## Table des matières

Préambule.....	3
Article 1 - Objet de l'appel à manifestation d'intérêt.....	4
1.1 L'objet.....	4
1.2 Les champs d'intervention concernés.....	4
1.3 Le site concerné .....	4
1.4 Les acteurs éligibles .....	5
1.5 Les modalités de financement .....	5
Article 2 - Conditions de l'occupation de la Maison Ecocitoyenne.....	5
2.1 Publics visés par les animations .....	5
2.2 Contenus et thématiques proposés.....	6
2.3 Plages horaires des animations.....	6
2.4 Moyens matériels .....	6
2.5 Récurrence et durée .....	6
Article 3 – Dépôt de candidature .....	6
3.1 Le contenu du dossier .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.2 Visite sur site.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Article 4 - Critères de sélection.....	8
Article 5 - Modalités de dépôt des candidatures.....	8
Article 6 - Engagements des structures sélectionnées.....	9
Article 7 - Contacts .....	9

## Préambule

Pour répondre à l'urgence climatique, Bordeaux Métropole a adopté le 21 septembre 2022 son nouveau Plan Climat Air Énergie métropolitain. L'ambition de ce nouveau Plan Climat consiste à faire converger toutes les politiques publiques métropolitaines et toutes les actions du territoire vers la neutralité carbone en embarquant l'ensemble des acteurs (habitants, associations, entreprises) dans ce défi, ceci sur la durée du mandat et au-delà. Bordeaux Métropole accroît fortement ses ambitions pour réussir la transition énergétique et écologique de son territoire, avec comme objectifs principaux :

- Faire de la Métropole un territoire à énergie positive et bas carbone à horizon 2050,
- Accélérer la baisse des consommations d'énergie et accroître la production d'énergie renouvelable locale,
- Initier l'animation d'une gouvernance territoriale indispensable pour emporter l'engagement de tous les acteurs dans le projet de transition métropolitain.

Pour ce faire, il s'appuie sur des actions et projets déjà engagés dans les différentes feuilles de route adoptées (mobilité, économie, déchets, rénovation énergétique du bâti privé, productions d'énergies renouvelables...) et ouvre des voies pour aller plus loin et plus vite (vers davantage de coopération avec les différents acteurs, vers des innovations ou l'accélération d'actions engagées, vers l'accompagnement renforcé à l'évolution des comportements...). Ce plan d'action a été pensé en 3 axes et décomposé en 55 actions.

Les associations sont identifiées comme des partenaires clés de plusieurs actions de ce Plan Climat et notamment la fiche action 4, « Favoriser l'appropriation des enjeux de transition par le tissu associatif ». Celle-ci prévoit, entre autres, de renforcer la créativité et valoriser la co-responsabilité des associations au travers d'appels à manifestation d'intérêt répondant au Plan climat notamment dans les domaines de la sensibilisation.

La fiche action 14, quant à elle, vise une mise en lien et en visibilité des dispositifs et initiatives favorisant la transition énergétique et écologique du territoire, que celles-ci soient portées par Bordeaux Métropole ou tout autre acteur du territoire dans une recherche d'effet démultiplicateur. Elle cible la Maison Ecocitoyenne comme coordinateur des lieux ressources de l'animation territoriale des communes, associations et différents acteurs impliqués.

La Maison Ecocitoyenne a été créée sur le territoire de Bordeaux en 2010 avec pour objectif initial de donner à chacun l'envie et les moyens d'agir au quotidien par des ressources, expositions et échanges. Peu à peu, ce lieu vitrine est devenu un lieu ressources de la transition écologique proposant des animations, ateliers, conférences ainsi que différents services (permanences MaRénov, outilthèque...), à la fois pour le grand public mais aussi pour des associations, partenaires, agents métropolitains... Il convient aujourd'hui de planifier dans la durée, enrichir et développer sa programmation, sans écarter la possibilité de revoir le modèle économique de gratuité des événements proposés.

Il est donc proposé d'organiser un Appel à manifestation d'Intérêt pour sélectionner des acteurs du monde associatif, de l'Economie Sociale et Solidaire et du monde de l'entreprise au sens large qui devront proposer des animations sur les thématiques de la transition écologique pour enrichir la programmation de la Maison Ecocitoyenne et apporter une offre pour un public diversifié (grand public, scolaires, salariés, etc...)

# Article 1 - Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

## 1.1 L'objet

La présente procédure a pour objet de sélectionner des acteurs du monde associatif, de l'Economie Sociale et Solidaire et du monde économique au sens large pour proposer des animations au sein de la Maison Ecocitoyenne au deuxième semestre 2026 avec pour objectif de sensibiliser un large public aux enjeux de la transition écologique, tout en contribuant aux expérimentations mises en œuvre actuellement pour augmenter le rayonnement de la MEC et diversifier les publics touchés. Par exemple, cela pourra consister en la proposition de nouveaux formats d'animations et événements (spectacles, débats rencontres, films et rencontres, ...) touchant des publics variés : jeunes, professionnel.les, familles, groupes d'enfants en loisirs, bénévoles et professionnels, associatifs, etc...

La métropole assurera à la fois un soutien en termes :

- matériel au travers de la mise à disposition de la Maison Ecocitoyenne, de documents de communication et d'informations (programme de la Maison Ecocitoyenne...);
- humain au travers du soutien en termes d'accueil, d'inscription et de rappels, de conseils et de logistique présent à la Maison Ecocitoyenne ;
- financier par le biais d'un financement aux lauréats du présent appel à manifestation d'intérêt pour réaliser tout ou partie des animations proposées;
- de promotion et communication afin de faire connaître et promouvoir les animations proposées au sein de la Maison Ecocitoyenne via ses outils de communication (newsletter, site Internet, programme papier, réseaux sociaux...) ainsi que ceux de Bordeaux Métropole
- de mise en relation avec d'autres acteurs de la transition écologique, des services de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux du monde académique ou de l'enseignement notamment pour permettre aux structures retenues de monter d'éventuels partenariats pour des animations au bénéfice de la Maison Ecocitoyenne;
- de mise en réseau des acteurs et échanges de bonnes pratiques au travers l'animation du réseau des acteurs de la transition écologique (rencontres, ressources, formations...)

## 1.2 Les champs d'intervention concernés

Cet appel à projets devra concourir aux objectifs suivants :

- proposer des actions en faveur de la transition écologique sous l'angle des changements de comportement au quotidien en faveur de la transition,
- toucher une pluralité de publics, y compris des personnes non convaincues par les enjeux de transition,
- développer des animations et événements en lien avec les enjeux actuels de la transition écologique, y compris sous une approche engageante et impactante pour les publics bénéficiaires
- répondre à des demandes de Bordeaux Métropole et ses partenaires pour apporter des animations adaptées à tous types de publics dans ce lieu : enfants, salariés, agents, associatifs, etc...,
- faire connaître la Maison Ecocitoyenne et l'ensemble de sa programmation par la participation du public à des actions événementielles,

## 1.3 Le site concerné

Située sur les quais de Garonne au cœur de Bordeaux, la Maison Ecocitoyenne est un bâtiment de 500m<sup>2</sup> dont les espaces dédiés aux animations sont composés de la façon suivante :

- un carré central d'environ 150m<sup>2</sup> équipé d'un grand écran, un système sono et de vidéoprojection, ainsi que de multiples prises de courant et matériels d'exposition.
- deux coursives d'environ 60 m<sup>2</sup> chacune équipées d'écrans et de grilles d'expositions

L'ensemble du bâtiment est doté de tables et de chaises, permettant une capacité d'accueil de 150 personnes debout et 80 personnes assises.

Bien qu'implantée sur la commune de Bordeaux, la Maison Ecocitoyenne est destinée prioritairement à l'ensemble des habitants des 28 communes du territoire métropolitain. De par sa position géographique, elle accueille également des visiteurs de passage de la région, à l'échelle française et internationale.

La Maison Ecocitoyenne est ouverte au public du mercredi au samedi de 11h à 18h (jusqu'à 20h le jeudi) et peut être ponctuellement ouverte en dehors de ces horaires pour des besoins spécifiques.

#### 1.4 Les acteurs éligibles

Cet appel à projet est ouvert aux associations et acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, ainsi qu'aux entreprises assujetties à la TVA.

Les structures doivent avoir été déclarées au Journal Officiel ou à la Préfecture à la date de clôture de l'appel à projets.

Les structures doivent intervenir majoritairement sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Chaque candidat peut proposer plusieurs projets comprenant des animations gratuites (prises en charge par Bordeaux Métropole) et/ou payantes (prises en charge par les usagers) au sein de la Maison Ecocitoyenne.

#### 1.5 Les modalités de financement

Le montant financier maximum accordé par Bordeaux Métropole pour chaque candidat retenu par Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre des animations sera déterminé en fonction de chaque projet et de son articulation avec la programmation événementielle globale de la Maison Ecocitoyenne avec un plafond maximal global de 10 000€ TTC.

Ladite somme sera répartie au prorata du nombre d'animations et de partenaires retenus.

La proposition d'animation pourra faire l'objet d'une éventuelle convention le temps de la réalisation de l'AMI.

## Article 2 - Conditions de l'occupation de la Maison Ecocitoyenne

### 2.1 Publics visés par les animations

Ces animations pourront être ouvertes au grand public ou à des publics cibles spécifiques (enfants, public des quartiers prioritaires, salariés, etc...).

## 2.2 Contenus et thématiques proposés

Les animations pourront prendre différents formats : ateliers, visites, jeux, conférences, évènementiels, conférences, débats...

Elles s'inscriront en complémentarité avec la programmation évènementielle, les réunions et permanences déjà prévues au sein de la Maison Ecocitoyenne.

Elles traiteront de différents sujets couverts par la Maison Ecocitoyenne et en lien avec les enjeux sociétaux tels que : alimentation durable, biodiversité, climat, consommation responsable, eau, habitat, mobilités, santé environnementale, sobriété numérique et vivre ensemble.

Ces sujets pourront être abordés directement ou indirectement par des propositions culturelles, artistiques, sportives, etc...

## 2.3 Plages horaires des animations

Les animations devront être proposées dans le cadre des horaires d'ouverture actuels de la Maison Ecocitoyenne, soit du mercredi au samedi de 11h à 18h avec une nocturne jusqu'à 20h le jeudi soir.

## 2.4 Moyens matériels

Les titulaires seront autorisés à utiliser le matériel existant à la Maison Ecocitoyenne : tables, chaises, panneaux d'affichage, etc... et pourront prévoir la fourniture de leur propre matériel.

## 2.5 Récurrence et durée

Les animations proposées se dérouleront à compter du 1er septembre 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026. Elles pourront être proposées de façon récurrente durant cette période.

Elles seront sollicitées par Bordeaux Métropole auprès des lauréats avec un délai de prévenance de 4 semaines minimum.

Elles pourront notamment s'inscrire en lien avec les thématiques inscrites dans le calendrier évènementiel en PJ

# Article 3 – Dépôt de candidature

Un dossier unique de candidature et de projet est à remettre dans les conditions ci-dessous et doit être composé des éléments suivants :

## 3.1 Présentation générale de la structure :

- Informations administratives de la structure ;
- Une présentation du projet présentant l'objet de la structure, sa forme juridique, la typologie des emplois ;

- Une présentation du projet de l'association ou de l'entreprise pour la période 2026-2028 et des programmes d'actions afférents visant à promouvoir la transition écologique et les thématiques concernées ;
- Une présentation synthétique des actions menées pour l'année 2025 en termes d'animation, sensibilisation et évènementiel, avec une analyse quantitative et qualitative des réussites (nombre d'évènements et nature, nombre de publics impactés et types de publics, etc.) ;
- Une présentation spécifique des actions prévues en 2026 et 2027, sur le volet animation, sensibilisation et évènementiel ;
- La liste des participations éventuelles (subventions, mise à disposition de biens matériels...) des autres collectivités et/ou établissements publics ou personnes morales de droit privé dans le fonctionnement de l'activité ;

### 3.2 Présentation du projet :

- Une présentation de la proposition d'animation, sensibilisation, évènement pour animer la Maison Ecocitoyenne en spécifiant plus particulièrement les objectifs, publics, modalités d'animation, etc...
- Les moyens matériels et humains nécessaires pour réaliser le projet proposé en termes de personnel, d'espace, etc... ;
- Le modèle économique de la proposition en précisant le coût, la part de financement de Bordeaux Métropole, l'éventuel reste à charge pour le public et les éventuels co-financement, le cas échéant. Si la proposition réside en une simple mise à disposition gratuite de la Maison Ecocitoyenne, merci de le mentionner dans cette partie.
- Une attestation sur l'honneur que l'organisme est en règle au regard des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements afférents.

### 3.3 Pièces complémentaires – Obligatoires :

- Assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Un avis de situation au répertoire SIRENE de moins de 3 mois ;
- Les statuts de la structure ;
- Si concernée, l'attestation ESUS ;
- Une copie de l'attestation d'assurance civile professionnelle de la structure
- Une attestation sur l'honneur que l'organisme est en règle au regard des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements afférents
- Tout document complémentaire utile (photo, brochure ...).

En cas de dossier incomplet, une demande de complément sera formulée auprès des candidats par les services de Bordeaux Métropole. A défaut de production des pièces demandées, la candidature ne pourra être étudiée.

## Article 4 - Critères de sélection

L'analyse des projets se fera au travers des critères d'appréciation pondérés suivants :

<b>Critère</b>	<b>Pondération indicative</b>
Cohérence avec les thématiques de la Maison Écocitoyenne	40 %
Intérêt du projet et impact sur les changements de comportement en faveur de la transition	30 %
Capacité à mobiliser un large public renouvelé à la Maison Ecocitoyenne	20 %
Pertinence du montage financier	10 %

Le comité organisera des auditions des candidats sur des plages horaires définies (sous forme de pitch).

Le comité de sélection sera composé de personnes qualifiées des services de Bordeaux Métropole (Animation des Transitions, Direction Administrative et Financière de l'ACTE). Les organisateurs se réservent le droit d'ajouter toute personne et/ou structure jugée pertinente à ce comité de sélection.

## Article 5 - Modalités de dépôt des candidatures

Date limite de dépôt : 10 mai 2026 à minuit

Format :

- Dossier d'inscription – Forms : [Dossier de candidature AMI - Animations pour la Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole – Remplir le formulaire](#)
- Pièce complémentaire à envoyer par mail à : [maisonecocitoyenne@bordeaux-metropole.fr](mailto:maisonecocitoyenne@bordeaux-metropole.fr) en mentionnant comme objet du mail : AMI – Animations Maison Écocitoyenne – Nom de la structure

Un accusé de réception sera envoyé. Les résultats seront communiqués dans un délai indicatif de 6 semaines après clôture de l'AMI.

Pour constituer leurs dossiers de candidature et évaluer leur capacité à accepter les conditions du présent appel à candidature, les candidats auront la possibilité de visiter la Maison Ecocitoyenne durant ses horaires d'ouverture, préférentiellement en prenant rdv : [maisonecocitoyenne@bordeaux-metropole.fr](mailto:maisonecocitoyenne@bordeaux-metropole.fr).

## Article 6 - Engagements des structures sélectionnées

Les lauréats devront :

- Echanger avec les référents de la Maison Ecocitoyenne pour définir le volume et les dates des animations proposées
- S'engager à honorer les animations prévues selon les horaires définis avec la Maison Ecocitoyenne (horaires d'ouverture de la MEC : le mercredi, vendredi et samedi de 11h à 18h, le jeudi de 11h à 20h – fermé dimanche, lundi et mardi).
- S'engager à respecter le matériel mis à disposition et règles d'utilisation de la Maison Ecocitoyenne
- S'engager à communiquer sur leur participation à cette expérimentation sur leurs supports de communication
- S'engager à transmettre des éléments d'évaluation de l'animation proposée à partir de la fiche d'évaluation qui leur sera proposée par la Maison Ecocitoyenne. Cette évaluation pourra comporter des données quantitatives et qualitatives relatives au nombre de participants, retours d'expérience participants, et éventuels impacts sur le changement de comportement.
- Participer à un court retour d'expérience à l'issue de l'AMI avec l'équipe de la Maison Ecocitoyenne.

## Article 7 - Contacts

Pour toute question sur cet AMI :

maisonecocitoyenne@bordeaux-metropole.fr ou Marina Bellanger (m.bellanger@bordeaux-metropole.fr) ou Emilie Aumont (e.aumont@bordeaux-metropole.fr)

Téléphone Maison Ecocitoyenne : [05 24 57 65 20](tel:0524576520)

## Annexe 1 : Liste des événements à venir sur le territoire de la Métropole

<b>Période</b>	<b>Événement</b>
Avril - Mai - Juin	Printemps de la Biodiversité - Bordeaux Métropole
Mai	Défi 10 jours sans écrans - Mairie de Bordeaux
21-juin	Fête de la Musique
Juin	Bordeaux Fête le Vin
Septembre	Semaine Européenne de la Mobilité
Septembre	Journée Européenne du Patrimoine
Fin Septembre	Semaine du Développement Durable
Fin Septembre	World Clean Up Day
Octobre	Mois de la Résilience - Bordeaux Métropole
Octobre	Fête de la Science
Novembre	Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)
Fin Novembre	Quinzaine de l'égalité et de la Diversité
Début Décembre	L'arbre en fête - Bordeaux Métropole
Début décembre	Semaine de l'Engagement - Mairie de Bordeaux

# Annexe 2 : Plan de la Maison Ecocitoyenne

